

même à l'Académie, comme nous le verrons un peu plus loin.

Dans la séance du 25 mai, Coggel, le peintre de la ville, fut introduit pour présenter, de la part de la Municipalité, le projet de la décoration destinée au feu d'artifice de la Saint-Jean, représentant le génie de la Constitution, qui met une écharpe à Minerve. Il a demandé à l'Académie une inscription appropriée au sujet. La chose mise en délibération, on a pensé que rien n'y pouvait mieux convenir que les deux vers suivants, qui se trouvent dans « l'Épître à mes concitoyens », lue par Vasselier, dans la dernière séance publique :

*Et l'écharpe devient le signe du mérite,  
Bien mieux que des Romains les terribles faisceaux.*

Coggel se chargea de les porter à MM. les Officiers municipaux.

Que se passa-t-il dans l'intervalle? Le même Coggel se présenta de nouveau, le 15 juin, pour savoir définitivement quelle devise l'Académie avait choisie pour le tableau du feu de la Saint-Jean et si elle voudrait la lui remettre. Sur quoi l'Académie a observé que, son usage étant de présenter elle-même au Consulat, par ses officiers, le sujet et la devise dont le choix devait être en sa possession, il convenait, attendu le changement des circonstances, de délibérer sur cet objet. Coggel s'est retiré. L'Académie a délibéré et arrêté que le secrétaire en fonctions verrait M. le Maire, lui exposerait la situation actuelle de la Compagnie vis-à-vis de la Municipalité nouvelle, le désir qu'elle avait de conserver un droit qui lui avait été accordé par délibération consulaire (du 30 juin 1763), et, dans le cas où l'Administration se rendrait à ses vœux, elle autorisait son secrétaire à convoquer